

Sous-financement

Difficile de chiffrer le sous-financement. Les coupures ont été drastiques, particulièrement depuis le début des années '90. Les besoins, pour leur part, ne cessent d'augmenter. L'accessibilité, par exemple, se redéfinit pour adapter le réseau de l'éducation aux personnes à mobilité réduite. Toutes ces transformations impliquent inévitablement des coûts. Pour l'instant, le réseau a peine à trouver l'argent nécessaire à son fonctionnement de base. Conséquences? On augmente la facture étudiante, pourtant gage premier d'une éducation accessible, et on coupe dans les ressources et services en rendant de plus en plus difficile l'accès aux outils pédagogiques (audiovisuel pour les gens en arts, horaires de locaux pour pratiquer en musique, nombre de livres disponibles, etc., etc., etc.). Les exemples sont nombreux; la situation catastrophique.

Des chiffres... 

Bien que la Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités a fait le constat, en 2004, qu'il manquait de l'argent dans le réseau (ici universitaire), le sous-financement est loin d'être abordé de la même façon par l'ensemble des acteurs du milieu de l'éducation. Personne ne s'entend sur les sommes à combler. Par exemple, le gouvernement parle d'un manque à gagner, en 2002-2003, de 684 millions¹. La CRÉPUQ, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec réclame, pour sa part, 375 millions au niveau universitaire par année². La Fédération des cégeps s'en tenait, pour le collégial, à 305 millions³. À chaque montant avancé correspond une vision de l'éducation.

S'il y a consensus sur le principe que l'éducation post-secondaire est sous-financée, il n'y en a pas sur les causes de ce sous-financement, ni sur le type d'éducation à mettre en place et ni, donc, sur les solutions à apporter. Lorsque le gouvernement parle du « manque à gagner », l'année de référence, donc l'« année initiale », est 1994-1995, soit tout juste avant la Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire (déficit zéro). Pour la CRÉPUQ, le financement de l'éducation au Québec devrait plutôt se com-

parer à la moyenne canadienne afin que le système d'éducation puisse être compétitif sur les marchés internationaux. Dans les milieux syndicaux ou progressistes, la comparaison idéale est souvent les années '70. Plus spécifiquement, le Rapport Parent, publié en 1964, établit la structure actuelle du réseau en plus de sa mission éducative : une éducation accessible, de qualité et publique. D'un autre côté, on peut hésiter à chiffrer le sous-financement puisqu'à partir du moment où, en tant que société, nous faisons le choix de l'éducation, il importe de réorienter l'ensemble de nos priorités. Nous aurons, dans ce cas, les moyens nécessaires à la hauteur de notre volonté.

Un nouveau modèle de financement

Présentement, la tangente est à la réduction de la taille de l'État et le milieu de l'éducation n'y échappe pas. Si, lorsque les mouvements sociaux étaient à leur paroxysme, on considérait l'éducation comme un droit inaliénable qui devait être assumé collectivement, le gouvernement a maintenant plutôt tendance à diminuer sa part financière pour le maintien du réseau.

Les sommes alloués pour le fonctionnement de base des cégeps et universités sont à la baisse. Ces montants incluent les dépenses générales d'enseignement (surtout les salaires par exemple), l'entretien général (chauffage, électricité, etc.), etc. En bref, c'est ce qui fait « rouler la machine ». Mais si, pourtant, la calotte financière du gouvernement s'effrite à ce niveau, on remarque plutôt une hausse du financement public dans d'autres domaines. En tête de ligne se trouve la recherche, le gouvernement mettant d'ailleurs en place des crédits d'impôt pour les entreprises partenaires de la recherche universitaire⁴. En réalité, les nouvelles politiques gou-

1. Site Internet du MELS : <http://www.mels.gouv.qc.ca/lancement/investissement/> [consulté en ligne le 15 novembre 2006]
 2. Allard et Chouinard, *Un cadeau inattendu de 320 millions*, La Presse, mercredi 9 août 2006.
 3. Fédération des cégeps, *Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins*, 25 octobre 2006, disponible sur le site Internet : http://www.fedecegeps.qc.ca/comm/docs/DM_FEDE2-%2316078-v3-Synth%E8se_doc_Rapport_Filion__V_4-1.pdf
 4. Insitut de la Statistique du Québec, *Les entreprises utilisant le crédit d'impôt pour la recherche universitaire : Rapport d'enquête*, Gouvernement du Québec, juin 2006, 71 pages.

vernementales en matière de financement définissent un tout autre principe de répartition. Par exemple, le 15 novembre 2006, l'UQAM se voyait toujours amputée d'une subvention gouvernementale de 28,6 millions de \$ parce que son budget est déficitaire⁵. Les politiques conditionnelles de financement ne viennent donc qu'aggraver le sous-financement des institutions locales.

Ce n'est donc pas tant un sous-financement public, mais bien une réorientation des sommes allouées à l'éducation post-secondaire qui est en train de s'opérer. D'un côté, on transfère une partie du budget consacré aux coûts de base des cégeps et universités vers les secteurs rentables et de l'autre, on instaure des politiques qui contraignent les cégeps et universités à aller chercher des sources de financement externes. De tout bord tout côté, on favorise l'intrusion du secteur privé qui devient, en ce cas, une source non négligeable de financement pour assurer la qualité du réseau.

Un réinvestissement?

À l'été 2005-2006, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport annonçait le réinvestissement de 320 millions de dollars dans le réseau post-secondaire, dont 80 millions au cégep et 240 millions pour les universités, le tout réparti sur trois ans. 824 millions supplémentaires d'ici 2011 seraient aussi alloués aux universités, essentiellement pour les infrastructures⁶. Peut-on réellement parler d'un réinvestissement? La plupart des sommes investies suite au Sommet du Québec et de la Jeunesse de 2000 sont venues à échéance.

Ces nouvelles sommes viennent concrétiser les peurs d'un désengagement de l'État face à ses responsabilités sociales. C'est bien un financement ponctuel qui a été annoncé, laissant d'ailleurs la marge de manoeuvre nécessaire pour se refaire du capital politique pour une annonce ultérieure. Avant tout, au niveau local, quelles décisions les administrations peuvent-elles prendre avec ce type de financement? Acheter une série de matériels audiovisuels, sachant très bien que l'on ne pourra pas les rem-

placer alors qu'ils seront désuets ou défectueux dans à peine deux ou trois ans? Les projets d'investissement qui assurent l'accessibilité et la qualité de l'éducation ne peuvent être mis en branle dans un contexte insécuré de financement.

La répartition des sommes démontre bien l'ampleur de la crise de l'éducation supérieure.

Traditionnellement, chaque dollar injecté au post-secondaire se voyait divisé, pour 40 %, au collégial, et 60 % à l'université. Ce changement de cap, une séparation 25 % - 75 %, n'est qu'un signe de la réorientation du rôle de l'État: l'éducation doit être un secteur rentable. Ce n'est plus l'enseignement qui est privilégié, mais tout ce sur quoi on peut capitaliser : la recherche, l'orientation rapide vers le marché du travail. En effet, les cycles collégiaux et universitaires ont de tout temps été considérés

comme complémentaires plutôt qu'en compétition (pousser les étudiants et les étudiantes à avoir un bac ou les arrêter à la technique?). Ils étaient en continuité; ils ont été pensés pour assurer la mission éducative de l'enseignement, particulièrement à la citoyenneté (comprenant en outre l'apprentissage d'un métier).

Un débat de société s'impose. Une éducation gratuite, accessible et de qualité est-elle concrètement possible au-delà de volonté? Bien sûr, de telles mesures impliqueraient peut-être des pertes de profits pour les entreprises privées qui ne pourraient capitaliser le secteur de l'éducation. Peut-être même que le développement social serait privilégié au détriment du développement économique. Au niveau des institutions elles-mêmes, peut-être faudrait-il se remettre à collectiviser des ressources : davantage, par exemple, de prêts de matériels pédagogiques plutôt qu'un achat individuel. Mais rappelons-nous que si une éducation accessible et de qualité est un choix idéologique, le sous-financement public du réseau en est également un. Et qui dit choix, dit possibilité de changer les choses.

5. Chouinard, *Déravage immobilier à l'UQAM*, Le Devoir, mercredi 15 novembre 2006.

6. Site Internet du MELS : http://www.quebec.ca/capres/rech_rep_int.cfm [consulté en ligne le 15 novembre 2006]



Pour nous joindre :

Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

2570, rue Nicolet, bureau 301, Montréal, Québec, H1W 3L5

Téléphone : (514) 390-0110 Télécopieur : (514) 390-08415

Site Internet : www.asse-solidarite.qc.ca

Courriel : executif@asse-solidarite.qc.ca

